

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	13 (1884)
<b>Heft:</b>	7
<b>Rubrik:</b>	Intérêts de la Société

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- . Indiquez donc la règle qui découle de cet exemple.
- Ex.* Nous écrirons *sont* toutes les fois que nous pourrons le traduire par la troisième personne du singulier *est*. (plusieurs répètent).
- M.* Bien ; maintenant je vais vous indiquer un second moyen encore plus simple. Comment analysez-vous *son* ?
- E.* C'est un adjectif possessif.
- M.* Vous P..., votre camarade a-t-il dit vrai ?
- E.* Oui ; mais on pourrait dire encore que *son* est un nom.
- M.* C'est juste. (Comme digression, on expliquera les homonymes de *son*).
- Nommez d'autres adjectifs possessifs du même genre que *son*.
- E.* Mon, ton, etc.
- M.* Faites une phrase en y faisant entrer *son*.
- E.* Il étudie son catéchisme.
- M.* Redites cette phrase en mettant *mon* ou *ton* en place de *son*.
- E.* Il se sert de mon livre.
- M.* Donnez encore une autre proposition avec *son* et changez par *ton*.
- E.* Mon camarade a gâté *son* (*ton*) livre de lecture. (Remplacer par *ton*.)
- M.* Essayez donc, vous, H., de nous indiquer un principe dérivant des exemples précédents.
- E.* On écrira *son* toutes les fois qu'il pourra être remplacé par *mon* ou *ton*. (Abstraction faite de : *son* — bruit, *son* — partie grossière du blé.)
- M.* Appliquons cette règle dans cette phrase : Les prairies sont émaillées de fleurs ; remplacez *sont* par *mon* ou *ton*.
- E.* Les prairies *mon* émaillées.
- M.* Vous voyez donc que c'est une phrase impossible, et qu'il est exact d'écrire *sont*.

Reprisant chaque phrase écrite au tableau, on repasse vite les procédés à employer, et une petite dictée faite à la suite d'une pareille leçon mettra bien vite les élèves au courant de l'orthographe de *et, est — son, sont*.

Voilà, M. le Rédacteur, une leçon qui a réussi dans mon école, et je serais heureux qu'elle pût être utile à quelques-uns de mes collègues. Les procédés sont peut-être un peu originaux ; mais ce sont précisément ceux-là qui frappent le mieux les élèves.

D. *instituteur.*

---

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Par décision du comité et pour cause majeure, la réunion générale de la Société fribourgeoise d'éducation qui devait avoir lieu dans la Broye, dans le courant de l'été, est ajournée à l'année prochaine. Les rapports généraux sur les questions mises à l'étude seront publiés avec le numéro de septembre du *Bulletin* mais la discussion en est renvoyée à l'assemblée générale de 1885. Les rapporteurs sont priés de faire parvenir leurs travaux à la Rédaction du *Bulletin*, pour le 10 août.